



PRÉFET DE LA RÉGION

NOUVELLE AQUITAINE

PRÉFET DE LA GIRONDE

PRÉFET
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

#### Réseau NATURA 2000

Dossier soumis à consultation des Communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale Révision du périmètre du site

Directive « Habitats, Faune, Flore »

# SITE FR7200790 « Le Saison »

### FICHE DE PRÉSENTATION DU SITE



Directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Articles L414-1et suivants, R414-1 et suivants du code de l'environnement Circulaire DNP/SDEN n° 2104 du 21 novembre 2001 Circulaire DNP/SDEN n° 2005-1 du 4 février 2005

#### Le réseau NATURA 2000

Le réseau européen NATURA 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. NATURA 2000 concilie préservation de la biodiversité et préoccupations socio-économiques.

#### Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992;
- zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 30 novembre 2009.

La concertation avec les acteurs du site concerné permet de définir les objectifs du site et les actions qui concourront au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lequel ce site a été désigné.

Cette concertation, dans le cadre du Comité de Pilotage (COPIL) et au sein de réunions thématiques ou géographiques, permet l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), en tenant compte de l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales.

Sont à ce titre, intégrées au COPIL toutes les collectivités territoriales concernées et leurs groupements ainsi que des représentants d'activités socio-économiques, des propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

#### Présentation du site et principales étapes de concertation locale

Le site NATURA 2000 FR7200790 « Le Saison » se situe en partie en Soule (environ 2/3 amont du territoire), qui est l'une des 7 provinces du Pays Basque et dont Mauléon-Licharre est la capitale. La partie aval de la vallée du Saison s'établit en partie en Béarn et Base Navarre. Le périmètre initial du site, tel que renseigné dans le Formulaire Standard de Données (FSD) représente une superficie de 2 200 hectares.

Le Comité de Pilotage a été installé le 13 février 2015, il a suivi et validé les différentes phases de l'élaboration du document d'objectifs. Le DOCOB a été élaboré par le Syndicat mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon, désigné opérateur pour le compte de l'État lors du COPIL du 13 février 2015.

Le DOCOB a été validé en COPIL le 12 mai 2017.

#### Evolution du périmètre du site

Régions biogéographiques : Alpine et Atlantique

<u>Département</u>: Pyrénées-Atlantiques

Communes concernées en Pyrénées-Atlantiques :

Ainharp Arrast-Larrebieu Charre
Alcay-Alcabehety-Sunharette Athos-Aspis Charritte-De-Bas

Alog Sibos Abaros Augustus Charactes

Alos-Sibas-Abense Aussurucq Cheraute

Arbouet-Sussaute Autevielle-Saint-Martin-Bideren Domezain-Berraute Berrogain-Laruns Espes-Undurein

Aroue-Ithorots-Olhaiby Camou-Cihigue Espiute

Etcharry Lichans-Sunhar Ordiarp

Etchebar Lichos Ossas-Suhare
Garindein Licq-Atherey Osserain-Rivareyte

Gestas Lohitzun-Oyhercq Rivehaute

Gotein-Libarrenx Mauleon-Licharre Saint-Gladie-Arrive-Munein

Guinarthe-Parenties Menditte Sainte-Engrace

Haux Moncayolle-Larrory-Mendibieu Sauguis-Saint-Étienne Idaux-Mendy Montfort Tabaille-Usquain Tardets-Sorholus Laguinge-Restoue Musculdy Trois-Villes

Larrau Nabas Viodos-Abense-De-Bas

## Une commune est nouvellement concernée suite à la proposition de redéfinition du périmètre : Guinarthe-Parenties.

<u>Superficie initiale</u>: 2 200 ha <u>Superficie proposée</u>: 3 684 ha

Date de proposition à la commission européenne : 30/04/2002

Enregistrement au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) comme site d'importance communautaire (SIC) : 07/12/2004 (liste actualisée).

→ Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre initialement défini à l'échelle du 1/100 000° a été redessiné au 1/25 000°.

L'enveloppe initiale du site a alors été revue pour tenir compte du changement d'échelle, de la volonté de le recentrer sur les zones à fort intérêt écologique et de le caler sur des limites physiques aisément repérables sur le terrain afin notamment de faciliter la prise en compte de NATURA 2000 par les acteurs locaux.

#### Habitats et espèces présents et enjeux du site

#### Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000
Forêts alluviales à Alnus glutinossa et Fraxinus escelsior	91E0*
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	3140
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos	3240
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	7220*
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180*
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflora)	3110
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510
Landes sèches européennes	4030
Tourbières basses alcalines	7230
(*) Habitate d'intérêt communautaire prioritaires au titre de la directive « habitate faune	floro »

<sup>(\*)</sup> Habitats d'intérêt communautaire prioritaires au titre de la directive « habitats, faune flore »

#### Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire identifiées sur le site

Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000
Cottus aturi	Chabot de l'Adour	1163
Salmo salar	Saumon atlantique	1106
Petromyzon marinus	Lamproie marine	1095
Lampetra planeri	Lamproie de Planer	1096
Alosa alosa	Grande Alose	1102
Alosa fallax	Alose feinte	1103
Austromopotamobius pallipes	Écrevisse à pattes blanches	1092
Galemys pyrenaicus	Desman des Pyrénées	1301
Lutra lutra	Loutre d'Europe	1355
Coenagrion mercuriale	L'Agrion de Mercure	1044

#### **Enjeux principaux**

Le site a été désigné comme Site d'Importance Communautaire en raison de la présence de 10 habitats naturels d'intérêt communautaire et 3 habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire. Les boisements alluviaux (Code EUR 91E0\*) représentent un peu plus de 84 % de la superficie totale des habitats d'intérêt communautaire liés au réseau hydrographique.

Sept grands enjeux de conservation ont ainsi été identifiés sur le site :

- Maintien des populations de Desman ;
- Maintien des habitats d'intérêt communautaire sur le Saison montagnard ;
- Restauration du système en tresses sur le Saison médian ;
- Amélioration de la continuité écologique des espèces ;
- Augmentation des surfaces de prairies de fauche, mégaphorbiaies et ripisylves ;
- Restauration de la fonctionnalité des frayères en aval de Mauléon ;
- Identification de la responsabilité du site pour l'Agrion de Mercure, le cuivré des marais et le Damier de la Succise.

Le périmètre initial avait été soumis à l'avis des collectivités locales et de leurs groupements. Aussi, pour assurer le parallélisme des procédures, il convient que le périmètre qui a reçu l'agrément des acteurs locaux lors du comité de pilotage soit à son tour soumis à l'avis des collectivités locales et de leurs groupements.

Les communes et leur groupement doivent se prononcer sur les propositions de modification de périmètre présentées ci-dessus et dans les cartes jointes à ce document.